



**PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DES 29 ET 30 AVRIL 2017
DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE
ÉTUDIANTE**

Lieu
Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches
5000, boulevard des Gradins
Québec (Québec)

Heure
9h00

COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Web : www.asse-solidarite.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR.....	4
1. Procédures.....	5
1.1. Ouverture.....	5
1.2. Praesidium.....	5
1.3. Ordre du jour.....	5
1.4. Adoption de procès-verbaux.....	6
2. Accueil des nouveaux membres.....	6
3. Bilan.....	6
4. Femmes.....	8
5. Élections.....	9
8. Plan d'action.....	9
5. Élections.....	20
7. Finances.....	21
6. Avis de motion.....	21
6.1. Dépôt des avis de motion.....	21
6.2. Traitement des avis de motion.....	21
ANNEXES.....	24
Annexe 1 : Budget 2017-2018.....	24
Annexe 2 : Avis de motion jumelage.....	26
Annexe 3 : Avis de Motion Comité Antiraciste.....	27

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Procédures d'ouverture
 - 1.1. Ouverture
 - 1.2. Praesidium
 - 1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.4. Lecture et adoption du procès-verbal
2. Accueil des nouveaux membres
3. Bilan
4. Femmes
5. Élections
6. Avis de motion
 - 6.1. Dépôt des avis de motion
 - 6.2. Traitement des avis de motion
7. Finances
8. Plan d'action
9. Revendications
10. Varia
11. Fermeture

1. PROCÉDURES

1.1. Ouverture

1.1.1. L'ouverture est proposée à 10h13.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AGÉCoV

Adoptée à l'unanimité

1.2. Praesidium

1.2.1. Que Pascal Rheault, Éric Faucher et Henrick Bendwell soient à l'animation, Éric Faucher et Pascal Rheault au secrétariat, Claudia Cachay-Osorio et Emanuel Guay aux tours de parole, et Kathy Teasdale à la garde du senti.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AÉÉH-UL

Adoptée à l'unanimité

1.3. Ordre du jour

1.3.1. Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Praesidium

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal

2. Accueil des nouveaux membres

3. Bilan

4. Femmes

5. Élections

6. Avis de motion

6.1. Dépôt des avis de motion

6.2. Traitement des avis de motion

7. Finances

8. Plan d'action

9. Revendications

10. Varia

11. Fermeture

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

1.4. Adoption de procès-verbaux

1.4.1. Que l'on adopte le procès-verbal du Congrès d'orientation des 3 et 4 décembre 2016.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'ABEILL

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que l'on adopte un huis-clos médiatique effectif immédiatement et ce, jusqu'à la levée du Congrès dimanche.

Que celui-ci n'affecte pas la présence des observateurs et observatrices.

Que celui-ci affecte seulement les informations et propositions contenues dans le Congrès, et leur diffusion sur les plateformes des réseaux sociaux telles que Facebook, Twitter et autres, ou contact journalistique.

Que celui-ci soit levé à la fin du Congrès et que le procès-verbal soit diffusé dans son entiereté.

Proposée par l'AGECD

Appuyée par l'AFESH

Adoptée à l'unanimité

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

3. BILAN

3.1. *Considérant le désinvestissement progressif de l'ASSÉ;*

Considérant la démobilisation de plusieurs de ses associations étudiantes membres;

Considérant les deux derniers congrès sans quorum;

Considérant le peu de candidatures sur l'équipe nationale;

Considérant que le congrès d'orientation n'a pas atteint ses objectifs, et que les mêmes explications sont fréquemment répétées mais qu'aucun changement ne se fait constater;

Considérant que l'ASSÉ éprouve des difficultés à représenter le pôle de discours et d'initiative qui constituait non seulement le fer de lance, mais aussi le moteur du mouvement étudiant;

Considérant que le problème de fond n'a pas encore été réellement adressé de façon formelle dans les instances;

Considérant l'importance d'avoir une organisation nationale forte et mobilisée;

Que l'on tienne une plénière de 120 minutes sur la situation de crise à l'ASSÉ.

Que l'on mette l'accent sur les moyens à prendre pour inverser cette tendance de désinvestissement ou sur les actions à poser si on considère que cela est impossible.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AGÉCoV

3.1.1. Amendement : Biffer : « Que l'on tienne une plénière de 120 minutes sur la situation de crise à l'ASSÉ. » et remplacer par « Que l'on tienne des caucus non mixtes Cégeps/Université d'une durée de 60 minutes sur la situation de crise à l'ASSÉ. Que l'on fasse un retour en Congrès sur ces caucus suivi d'une plénière de 60 minutes sur le même

sujet »

*Proposé par le Conseil Exécutif
Appuyé par l'AGECFXG
Adopté à l'unanimité*

Retour sur la principale telle qu'amendée (1x) :

3.1. *Considérant le désinvestissement progressif de l'ASSÉ;
Considérant la démobilisation de plusieurs de ses associations étudiantes membres;
Considérant les deux derniers congrès sans quorum;
Considérant le peu de candidatures sur l'équipe nationale;
Considérant que le congrès d'orientation n'a pas atteint ses objectifs, et que les mêmes explications sont fréquemment répétées mais qu'aucun changement ne se fait constater;
Considérant que l'ASSÉ éprouve des difficultés à représenter le pôle de discours et d'initiative qui constituait non seulement le fer de lance, mais aussi le moteur du mouvement étudiant;
Considérant que le problème de fond n'a pas encore été réellement adressé de façon formelle dans les instances;
Considérant l'importance d'avoir une organisation nationale forte et mobilisée;
Que l'on tienne des caucus non mixtes Cégeps/Université d'une durée de 60 minutes sur la situation de crise à l'ASSÉ.*

Que l'on fasse un retour en Congrès sur ces caucus suivi d'une plénière de 60 minutes sur le même sujet

Que l'on mette l'accent sur les moyens à prendre pour inverser cette tendance de désinvestissement ou sur les actions à poser si on considère que cela est impossible.

*Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AGÉCoV*

3.1.2. Amendement : Ajouter « suivi d'un caucus non-mixte hommes/femmes de 60 minutes » avant sur « la situation de crise à l'ASSÉ ».

*Proposé par le Comité Femmes
Appuyé par l'AFELC-UQAM
Adopté à l'unanimité*

Retour sur la principale telle qu'amendée (2x) :

3.1. *Considérant le désinvestissement progressif de l'ASSÉ;
Considérant la démobilisation de plusieurs de ses associations étudiantes membres;
Considérant les deux derniers congrès sans quorum;
Considérant le peu de candidatures sur l'équipe nationale;
Considérant que le congrès d'orientation n'a pas atteint ses objectifs, et que les mêmes explications sont fréquemment répétées mais qu'aucun changement ne se fait constater;
Considérant que l'ASSÉ éprouve des difficultés à représenter le pôle de discours et d'initiative qui constituait non seulement le fer de lance, mais aussi le moteur du mouvement étudiant;
Considérant que le problème de fond n'a pas encore été réellement adressé de façon formelle dans les instances;
Considérant l'importance d'avoir une organisation nationale forte et mobilisée;
Que l'on tienne des caucus non mixtes Cégeps/Université d'une durée de 60 minutes suivi d'un caucus non-mixte hommes/femmes de 60 minutes sur la situation de crise à l'ASSÉ.*

Que l'on fasse un retour en Congrès sur ces caucus suivi d'une plénière de 60 minutes sur le même sujet.

Que l'on mette l'accent sur les moyens à prendre pour inverser cette tendance de désinvestissement ou sur les actions à poser si on considère que cela est impossible.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AGÉCoV

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Pause de 60 minutes.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AESPEP-UdeM

Adoptée à l'unanimité

3.2. Que l'on tienne une plénière de 45 minutes sur le travail invisible effectué par les femmes au sein de l'équipe nationale et des exécutifs locaux.

Proposée par l'AGÉCoV

Appuyée par l'AGEFLESH

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Pause de 15 minutes.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'ÀÉÉH-UL

Adoptée à l'unanimité

3.3. Que l'on tienne une période de bilan des comités et conseils de l'ASSÉ de 5 minutes par comité et conseil suivi d'une période de question et réponses de 15 minutes.

Proposée par l'AESPEP-UdeM

Appuyée par l'ÀÉAUM

Adoptée à l'unanimité

3.4. Que Déric Noël-Lagacé quitte la salle jusqu'à la fin du point.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AGÉCoV

Adoptée à l'unanimité

3.5. Que Déric Noël-Lagacé soit exclu du Congrès jusqu'à la fin de celui-ci.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par le RÉÉSUM

Adoptée à l'unanimité

Proposition dilatoire : Que l'on passe directement au point 6.2. « Traitement des avis de motion » pour revenir au point 3. « Bilan ».

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'ÀÉÉH-UL

Pour : 3 Contre : 23 Abstention : 13

Rejetée à majorité

4. FEMMES

5. ÉLECTIONS

Proposition dilatoire : Suspendre le point 5. « Élections » et passer directement au point 8. « Plan d'action ».

Proposée par le Comité Femmes

Appuyée par l'AEAUM

Pour : 16 Contre : 4 Abstention : 20

Adoptée à majorité

8. PLAN D'ACTION

8.1. Que l'on tienne une plénière de 60 minutes sur la campagne à venir.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que l'on ajourne le Congrès jusqu'à demain matin, 9h.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AGECFXG

Adoptée à l'unanimité

8.2. *Considérant l'importance de coordonner les luttes étudiantes et communautaires;*

Considérant que l'ASSÉ est un syndicat étudiant;

Considérant que la précarité étudiante touche les cégepiens, cégepiennes et universitaires;

Considérant la menace politique pour l'éducation dans les années à venir

Considérant la vulnérabilité des femmes et des personnes racisées

Considérant que l'ASSÉ n'a pas eu une campagne qui touche l'éducation spécifiquement dans les dernières années;

Considérant la capacité de mobilisation de cette campagne;

Considérant la crise actuelle et le bagage militant de l'ASSÉ sur la gratuité des services publics;

Considérant le plan d'action clair qui découle de la lutte pour la gratuité scolaire;

Que la campagne annuelle de l'ASSÉ 2017-2018 soit sur le thème de la gratuité scolaire.

Que cette campagne mette de l'avant la reconnaissance des acquis, la lutte contre les frais supplémentaires pour les étudiants étrangers et étudiantes étrangères et la rémunération des stages.

Proposée par l'AGECFXG

Appuyée par l'AFELC-UQAM

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la proposition 8.2..

Proposée par l'AGÉCoV

Appuyée par l'AECS

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière de 60 minutes sur le thème de la campagne.

Proposée par l'AGECFXG

*Appuyée par l'AÉÉH-UL
Adoptée à l'unanimité*

Proposition privilégiée : Pause de 15 minutes.

*Proposée par le Comité Exécutif
Appuyée par l'AÉÉH-UL
Adoptée à l'unanimité*

Retour sur la proposition dilatoire de mise en dépôt :

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la proposition 8.2.

*Proposée par l'AGÉCoV
Appuyée par l'AECS
Pour : 23 Contre : 3 Abstentions : 12
Adoptée à majorité*

8.3. *Considérant la montée évidente de l'extrême droite au Québec et l'usage réactionnaire qu'elle fait de la liberté d'expression afin de légitimer un discours xénophobe et islamophobe envers les personnes racisées;*

Considérant l'importance primordiale d'inscrire l'ASSÉ dans une lutte sociale combative, celle de l'anti-racisme;

Que l'ASSÉ subventionne l'envoi d'autobus pour la ville de Montréal, et pour toute autre association étudiante qui en ferait la demande pour sa ville, afin que les militantes et les militants puissent se rendre plus facilement à Québec le 20 mai 2017 afin d'appuyer la contre-manifestation organisée par le FRAQ contre l'événement « Assez; un peuple contre l'Islam ».

*Proposée par l'AEAUM
Appuyée par l'AÉÉH-UL*

8.3.1. Amendement : Ajouter « à concurrence de ce qui reste dans la case « Action » du budget » après « subventionne l'envoi d'autobus ».

*Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'ACEP
Adoptée à l'unanimité*

Retour sur la principale telle qu'amendée (1x) :

8.3. *Considérant la montée évidente de l'extrême droite au Québec et l'usage réactionnaire qu'elle fait de la liberté d'expression afin de légitimer un discours xénophobe et islamophobe envers les personnes racisées;*

Considérant l'importance primordiale d'inscrire l'ASSÉ dans une lutte sociale combative, celle de l'anti-racisme;

Que l'ASSÉ subventionne l'envoi d'autobus, à concurrence de ce qui reste dans la case « Actions » du budget, pour la ville de Montréal, et pour toute autre association étudiante qui en ferait la demande pour sa ville, afin que les militantes et les militants puissent se rendre plus facilement à Québec le 20 mai 2017 afin d'appuyer la contre-manifestation organisée par le FRAQ contre l'événement « Assez; un peuple contre l'Islam ».

*Proposée par : AEAUM
Appuyée par : AÉÉH-UL*

Adoptée à l'unanimité

8.4. *Considérant l'importance de cet enjeu que nous vivons à tous les jours,
Considérant la culture du viol omniprésente,
Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement
procurent aux survivantes,*

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol
dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des
processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes
dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités
et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures
budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes
survivantes, qui sont les premiers touchés.

Proposée par le Comité Femmes

Appuyée par FASA

8.4.1. Amendement : Ajouter : « Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à
l'avant-plan de ces revendications. ».

Proposé par l'AFESH-UQAM

Appuyé par l'AEÉH-UL

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale 8.4. telle qu'amendée (1x) :

8.4. *Considérant l'importance de cet enjeu que nous vivons à tous les jours,
Considérant la culture du viol omniprésente,
Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement
procurent aux survivantes,*

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol
dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des
processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes
dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités
et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures
budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes
survivantes, qui sont les premiers touchés.

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications.

Proposée par le Comité Femmes

Appuyée par FASA

Proposition incidente : Temps de rédaction de 15 minutes.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'ACEP

Pour : 28 Contre : 3 Abstentions : 4

Adoptée à majorité

8.4.2. Amendement : Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Proposé par FASA

Appuyé par l'ABEILL

8.4.2.1. Sous-amendement : Ajouter : « Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s. »

Proposée par AHCS-GSA

Appuyée par l'AGEEPP

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement 8.4.2. tel que sous-amendé (1x) :

8.4.2. Amendement : Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Proposée par FASA

Appuyée par l'ABEILL

8.4.2.2. Sous-amendement : Ajouter « Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques ».

Proposée par le Comité Femmes

Appuyée par l'AGEEPP

Adoptée à l'unanimité

Retour sur l'amendement 8.4.2. tel que sous-amendé (2x) :

8.4.2. Amendement : Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques.

Proposée par FASA

Appuyée par l'ABEILL

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la principale 8.4. telle qu'amendée (2x) :

8.4. *Considérant l'importance de cet enjeux que nous vivons à tous les jours,*

Considérant la culture du viol omniprésente,

Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes,

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes survivantes, qui sont les premiers touchés.

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications.

Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques.

Proposée par FASA

Appuyée par l'ABEILL

8.4.3. Amendement : Ajouter : « Que l'ASSÉ ainsi que les associations membres offrent un soutien aux personnes victimes de violence sexuelle dans le cadre d'un stage d'un programme collégial ou universitaire.

Que des pressions soient mises de l'avant pour que les institutions post-secondaires reconnaissent ces victimes en tant qu'étudiantes et étudiants et que de ressources soient mises à leur disposition. »

Proposée par l'AECSF

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la principale 8.4. telle qu'amendée (3x) :

8.4. *Considérant l'importance de cet enjeux que nous vivons à tous les jours,*

Considérant la culture du viol omniprésente,

Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes,

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes survivantes, qui sont les premiers touchés.

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications. Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques.

Que l'ASSÉ ainsi que les associations membres offrent un soutien aux personnes victimes de violence sexuelle dans le cadre d'un stage d'un programme collégial ou universitaire.

Que des pressions soient mises de l'avant pour que les institutions post-secondaires reconnaissent ces victimes en tant qu'étudiantes et étudiants et que de ressources soient mises à leur disposition.

Proposée par FASA

Appuyée par l'ABEILL

8.4.4. Amendement : Ajouter : « Que les militant.e.s des comités féministes locaux soient les première.e.s actric.e.s de cette lutte.

Que l'ASSÉ se positionne pour :

- L'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles dans tous les campus.
- La mise en place de CALACS dans tous les campus.
- La mise en place d'une éducation sexuelle féministe, diversifiée, anti-oppressive, non hétérosexiste dès l'école primaire.

Que l'ASSÉ dénonce le caractère opportuniste des institutions publiques lorsqu'elles se servent des campagnes « Ni viande, ni objet » ou « Sans oui, c'est non » d'abord pour se

donner une bonne image, plutôt que d'engager de réels changements pour les survivantes, comme la mise en place de structures claires contre le harcèlement et les violences sexuelles. »

Proposé par l'AFESH-UQAM

Appuyé par l'AEÉH-UL

8.4.4.1. Sous-amendement : Remplacer « Que les militant.e.s des comités féministes locaux soient les première.s actric.e.s de cette lutte. » par « Que les militantes des comités féministes locaux soient mises à l'avant-plan dans le cadre de cette campagne ».

Proposé par le Comité Femmes

Appuyé par l'AGECFXG

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement tel que sous-amendé (1x) :

8.4.4. Amendement : Ajouter : « Que les militantes des comités féministes locaux soient mises à l'avant-plan dans le cadre de cette campagne

Que l'ASSÉ se positionne pour :

- L'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles dans tous les campus.
- La mise en place de CALACS dans tous les campus.
- La mise en place d'une éducation sexuelle féministe, diversifiée, anti-oppressive, non hétérosexiste dès l'école primaire.

Que l'ASSÉ dénonce le caractère opportuniste des institutions publiques lorsqu'elles se servent des campagnes « Ni viande, ni objet » ou « Sans oui, c'est non » d'abord pour se donner une bonne image, plutôt que d'engager de réels changements pour les survivantes, comme la mise en place de structures claires contre le harcèlement et les violences sexuelles. »

Proposé par l'AFESH-UQAM

Appuyé par l'AEÉH-UL

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale 8.4. telle qu'amendée (4x) :

8.4. *Considérant l'importance de cet enjeux que nous vivons à tous les jours,*

Considérant la culture du viol omniprésente,

Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes,

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes survivantes, qui sont les premiers touchés.

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications.

Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques.

Que l'ASSÉ ainsi que les associations membres offrent un soutien aux personnes victimes de violence sexuelle dans le cadre d'un stage d'un programme collégial ou universitaire.

Que des pressions soient mises de l'avant pour que les institutions post-secondaires reconnaissent ces victimes en tant qu'étudiantes et étudiants et que de ressources soient mises à leur disposition.

Que les militantes des comités féministes locaux soient mises à l'avant-plan dans le cadre de cette campagne

Que l'ASSÉ se positionne pour :

- L'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles dans tous les campus.
- La mise en place de CALACS dans tous les campus.
- La mise en place d'une éducation sexuelle féministe, diversifiée, anti-oppressive, non hétérosexiste dès l'école primaire.

Que l'ASSÉ dénonce le caractère opportuniste des institutions publiques lorsqu'elles se servent des campagnes « Ni viande, ni objet » ou « Sans oui, c'est non » d'abord pour se donner une bonne image, plutôt que d'engager de réels changements pour les survivantes, comme la mise en place de structures claires contre le harcèlement et les violences sexuelles.

Proposée par FASA

Appuyée par l'ABEILL

8.4.5. Amendement : Ajouter « et donc, que le fait que la culture du viol touche particulièrement des femmes racisées soit traité comme un aspect essentiel et non accessoire de la campagne. », après : « Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications. ».

Proposé par l'ACEP

Appuyé par l'AFESH-UQAM

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale 8.4. telle qu'amendée (5x) :

8.4. *Considérant l'importance de cet enjeux que nous vivons à tous les jours,*

Considérant la culture du viol omniprésente,

Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes,

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes survivantes, qui sont les premiers touchés.

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications et donc, que le fait que la culture du viol touche particulièrement des femmes racisées soit traité comme un aspect essentiel et non accessoire de la campagne.

Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques.

Que l'ASSÉ ainsi que les associations membres offrent un soutien aux personnes victimes de violence sexuelle dans le cadre d'un stage d'un programme collégial ou universitaire.

Que des pressions soient mises de l'avant pour que les institutions post-secondaires reconnaissent ces victimes en tant qu'étudiantes et étudiants et que de ressources soient mises à leur disposition.

Que les militantes des comités féministes locaux soient mises à l'avant-plan dans le cadre de cette campagne

Que l'ASSÉ se positionne pour :

- L'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles dans tous les campus.
- La mise en place de CALACS dans tous les campus.
- La mise en place d'une éducation sexuelle féministe, diversifiée, anti-oppressive, non hétérosexiste dès l'école primaire.

Que l'ASSÉ dénonce le caractère opportuniste des institutions publiques lorsqu'elles se servent des campagnes « Ni viande, ni objet » ou « Sans oui, c'est non » d'abord pour se donner une bonne image, plutôt que d'engager de réels changements pour les survivantes, comme la mise en place de structures claires contre le harcèlement et les violences sexuelles.

Proposée par FASA

Appuyée par l'ABEILL

Proposition privilégiée : Plénière de 30 minutes sur la proposition de campagne.

Proposée par l'AGECFXG

Appuyée par l'AGEEPP

Proposition dilatoire : Question préalable.

Proposée par l'AGÉCoV

Appuyée par l'AEAUM

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la proposition de plénière :

Proposition privilégiée : Plénière de 30 minutes sur la proposition de campagne.

Proposée par l'AGECFXG

Appuyée par l'AGEEPP

Pour : 12 Contre : 17 Abstentions : 8

Rejetée à majorité

Proposition dilatoire : Question préalable sur la principale 8.4..

Proposée par l'AEÉH-UL

Appuyée par le RÉÉSUM

Pour : 30 Contre : 6

Adoptée à majorité

Retour sur la principale 8.4. telle qu'amendée (5x) :

8.4. *Considérant l'importance de cet enjeux que nous vivons à tous les jours,*

Considérant la culture du viol omniprésente,

Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes,

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes survivantes, qui sont les premiers touchés.

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications et donc, que le fait que la culture du viol touche particulièrement des femmes racisées soit traité comme un aspect essentiel et non accessoire de la campagne.

Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements

existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques.

Que l'ASSÉ ainsi que les associations membres offrent un soutien aux personnes victimes de violence sexuelle dans le cadre d'un stage d'un programme collégial ou universitaire.

Que des pressions soient mises de l'avant pour que les institutions post-secondaires reconnaissent ces victimes en tant qu'étudiantes et étudiants et que de ressources soient mises à leur disposition.

Que les militantes des comités féministes locaux soient mises à l'avant-plan dans le cadre de cette campagne

Que l'ASSÉ se positionne pour :

- L'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles dans tous les campus.
- La mise en place de CALACS dans tous les campus.
- La mise en place d'une éducation sexuelle féministe, diversifiée, anti-oppressive, non hétérosexiste dès l'école primaire.

Que l'ASSÉ dénonce le caractère opportuniste des institutions publiques lorsqu'elles se servent des campagnes « Ni viande, ni objet » ou « Sans oui, c'est non » d'abord pour se donner une bonne image, plutôt que d'engager de réels changements pour les survivantes, comme la mise en place de structures claires contre le harcèlement et les violences sexuelles.

Proposée par FASA

Appuyée par l'ABEILL

Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 1

Adoptée à majorité

8.5. Que l'on reconduise le mandat du Conseil de Coordination pour un an jusqu'au prochain Congrès annuel.

Proposée par AGECD

Appuyée par l'AFESH

Adoptée à l'unanimité

8.6. Que l'ASSÉ organise sa manifestation nationale, dans le cadre de son plan d'action annuel, le 8 mars 2018.

Proposée par l'AFELC

Appuyée par l'AGÉCoV

Proposition dilatoire : Mise en dépôt.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Pour : 24 Contre : 9 Abstentions : 4

Adoptée à majorité

Proposition dilatoire : Suspendre le point 8. « Plan d'action » et retourner au point 5. « Élections ».

Proposée par : AEEH-UL

Appuyée par : AFESH

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 10

Adoptée à majorité

5. ÉLECTIONS

5.1. Que l'on passe en processus d'élections.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AECSF

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que se tienne une pause de 30 minutes.

Proposée par l'AEÉH-UL

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Amendement : Remplacer « 30 » par « 45 ».

Proposée par l'AGECFXG

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Pour : 0 Contre : 30 Abstentions : 10

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition privilégiée de pause :

Proposition privilégiée : Que se tienne une pause de 30 minutes.

Proposée par l'AEÉH-UL

Appuyée par la SOGEECOM

Adoptée à l'unanimité

5.2. Candidature de François Desroches au poste de Secrétaire aux finances de l'ASSÉ.

Adoptée à l'unanimité

5.3. Candidature d'Olivier Gaudreau Lacasse au poste de Secrétaire à la Coordination de l'ASSÉ.

Adoptée à l'unanimité

5.4. Candidature de Fridoline Bédard au poste de Secrétaire aux affaires internes de l'ASSÉ.

Adoptée à l'unanimité

5.5. Candidature d'Alexandre Huot au Comité Information de l'ASSÉ.

Adoptée à l'unanimité

5.6. Candidature de Cédric Champagne au Comité Ad Hoc DOISG de l'ASSÉ.

Adoptée à l'unanimité

5.7. Candidature de Kathy Teasdale au Comité Femmes de l'ASSÉ.

Adoptée à l'unanimité

Proposition dilatoire : Suspension du point 5. « Élections » pour passer au point 7. « Finances ».

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AFELC-UQAM

Adoptée à l'unanimité

7. FINANCES

7.1 Que Mathieu Noël Brouillette fasse une présentation de 5 minutes sur le budget.

Proposée par le Conseil Exécutif

Appuyée par l'AFELC-UQAM

Adoptée à l'unanimité

7.2. Que l'on adopte le budget tel que présenté en Cahier de Congrès avec la modification suivante : Qu'on retire 6 000\$ de la case « Ultimatum » pour le mettre en surplus.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par AGEETUL

7.2.1. Amendement : Biffer : « avec la modification suivante : Qu'on retire 6 000\$ de la case « Ultimatum » pour le mettre en surplus. »

Proposée par l'AFELC-UQAM

Appuyée par l'ABEILL

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la principale 7.2. telle qu'amendée (1x) :

7.2. Que l'on adopte le budget tel que présenté en Cahier de Congrès.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par AGEETUL

Adoptée à l'unanimité

6. AVIS DE MOTION

6.1. Dépôt des avis de motion

6.2. Traitement des avis de motion

6.2.1. Que l'on adopte l'avis de motion de jumelage disponible en Annexe B du Cahier de Congrès.

Proposée par l'AGECD

Appuyée par FASA

Adoptée à l'unanimité

6.2.2. Traitement de l'avis de motion sur le Comité Antiraciste (disponible en Annexe A du Cahier de Congrès).

Proposée par le Conseil Exécutif

*Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité*

6.2.3. Que l'ASSÉ dénonce l'instrumentalisation de la « liberté académique » et de la « liberté d'expression » lorsqu'elles servent à justifier le droit de prononcer des discours ou d'exercer des actions haineuses ou dégradantes particulièrement lorsque celles-ci sont racistes, colonialistes, xénophobes, transphobes, homophobes, sexistes, misogynes, antiféministes, classistes ou capacitistes.

Que l'ASSÉ dénonce la tenue d'événements à tel caractère. Qu'elle appuie toute action servant à les dénoncer ou à en empêcher la tenue, lorsque jugé pertinent, à la hauteur de ses moyens.

Que l'ASSÉ appuie et s'engage dans la création et dans la sauvegarde d'espaces bienveillants («safer spaces/brave spaces») au sein du milieu de l'éducation post-secondaire.

*Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AEAUM*

Proposition dilatoire : Mise en dépôt de la principale 6.2.3..

*Proposée par l'AEÉH-UL
Appuyée par l'ABEILL*

Pour : 22 Contre : 1 Abstentions : 15

Adoptée à majorité

6.2.4. *Considérant que ces associations n'ont participé ou ne se sont pas inscrites à aucune instance décisionnelle de l'ASSÉ depuis trois instances ou plus,*

Considérant qu'être membre de l'ASSÉ implique minimalement de venir aux instances décisionnelles de l'ASSÉ,

Considérant que les deux derniers congrès n'ont pu avoir lieu, faute d'atteindre le double quorum, lequel est déterminé, dans un premier temps, en fonction du nombre d'associations de cégep, et dans un second temps en fonction du nombre d'associations totales membres de l'ASSÉ,

Que l'on expulse les associations membres suivantes de l'ASSÉ :

- AECA (Cégep d'Alma)
- AGEEM (Cégep de Mont-Laurier)
- LAS (Liberal Arts Society - Concordia)
- AECAUM (Anthropologie cycles supérieurs, UdeM)
- AELCUM (Littérature comparée, UdeM)
- AEHUM (Histoire, UdeM)
- AECSSP-UQAM (Science po cycles supérieurs, UQAM)
- AESS-UQAM (Secteur des sciences, UQAM)
- ACEP (Philosophie cycles supérieurs, Uvalal)
- AGEEPP-UL (Philosophie, premier cycle Uvalal)
- AGÉÉTUL (Théâtre Uvalal)
- AHCSSA (Histoire de l'art McGill)

*Proposée par le Comité Femmes
Appuyée par l'AFESH-UQAM*

Proposition privilégiée : Que l'on scinde la proposition afin de traiter séparément l'expulsion de l'AECA et de l'AELCUM du reste de la proposition.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AECSF

Pour : 23 Contre : 1 Abstentions : 14

Adoptée à majorité

6.2.4.A. Que l'on expulse les associations membres suivantes de l'ASSÉ :

- AECA (Cégep d'Alma)
- AELCUM (Littérature comparée, UdeM)

Proposée par le Comité Femmes

Appuyée par l'AFESH-UQAM

6.2.4.A.1. :Amendement : Biffer « AECA (Cégep d'Alma) »

Proposée par l'AEÉH-UL

Appuyée par l'AFELC-UQAM

Pour : 20 Contre : 3 Abstentions : 13

Adopté à majorité.

Retour sur la principale 6.2.4.A. Telle qu'amendée :

6.2.4.A. Que l'on expulse l'association membre suivante de l'ASSÉ :

- AELCUM (Littérature comparée, UdeM)

Proposée par le Comité Femmes

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Perte de quorum à 16h04

ANNEXES

ANNEXE 1 : BUDGET 2017-2018

(Tel qu'adopté en proposition 7.2.)

Budget 2017-2018	
Revenus	
<i>Membres</i>	70300
Cotisations	210 900,00 \$
Instances	18 000,00 \$
<i>Congrès</i>	10 000,00 \$
<i>Camps de formation</i>	8 000,00 \$
<i>Coalition</i>	
<i>Spéciales</i>	
Dons	0,00 \$
Fond des arrêté-e-s	15 000,00 \$
Retrait du fond de grève	0,00 \$
Activités de financement	0,00 \$
Totaux	243 900,00 \$
Dépenses	
Fonds de grève	15 000,00 \$
Fonds d'entraide	10 545,00 \$
Information	15 500,00 \$
<i>Ultimatum</i>	6 000,00 \$
<i>Matériel d'information</i>	4 500,00 \$
<i>Vidéos</i>	900,00 \$
<i>Traduction</i>	3 600,00 \$
<i>Documentation & recherche</i>	0,00 \$
<i>IRIS</i>	500,00 \$
Instances	28 000,00 \$
<i>Congrès</i>	15 000,00 \$
<i>Camps de formation</i>	12 000,00 \$
<i>Comités et CoCo</i>	1 000,00 \$
<i>Coalition</i>	0,00 \$

Mobilisation		25 000,00 \$
	<i>Tournées & représentations</i>	16 000,00 \$
	<i>Actions</i>	9 000,00 \$
Bureau		45 700,00 \$
	<i>Loyer</i>	18 700,00 \$
	<i>Assurances</i>	3 000,00 \$
	<i>Fournitures</i>	2 000,00 \$
	<i>Informatique</i>	2 000,00 \$
	<i>Aliments bureau</i>	2 000,00 \$
	<i>Photocopieur</i>	18 000,00 \$
Administration		7 600,00 \$
	<i>Honoraire professionnel</i>	6 500,00 \$
	<i>Frais de caisse</i>	600,00 \$
	<i>Divers</i>	500,00 \$
Communication		13 000,00 \$
	<i>Télécommunications</i>	9 000,00 \$
	<i>Conférence de presse</i>	500,00 \$
	<i>CNW Telbec</i>	2 000,00 \$
	<i>Courier</i>	500,00 \$
	<i>Web</i>	1 000,00 \$
	<i>Publicité</i>	0,00 \$
Employé-e-s		56 700,00 \$
Conseil des Régions		3 000,00 \$
CRAM		1 000,00 \$
FRAQ		1 000,00 \$
Divers		20 000,00 \$
	<i>Affaires légales</i>	5 000,00 \$
	<i>Dons</i>	0,00 \$
	<i>Chandails</i>	0,00 \$
	<i>Fonds des arrêté-e-s</i>	15 000,00 \$
	<i>Projets spéciaux</i>	0,00 \$
Totaux		240 045,00 \$
Surplus/(déficit)		3 855,00 \$

ANNEXE 2 : AVIS DE MOTION JUMELAGE

(Tel qu'adopté en proposition 6.2.1.)

Au chapitre 2 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ

Ajouter l'Article 9 suivant et décaler la numérotation des autres articles en conséquence.

ARTICLE 9 : JUMELAGE

Chaque association membre de l'ASSÉ est invitée à être jumelée à une autre afin d'améliorer la communication, la coordination et les relations inter associations.

1. Le Conseil exécutif définit les jumelages entre les associations durant l'été pour ensuite le faire adopter en Conseil de coordination avant le début de la session d'automne. Ces jumelages sont faits en considérant les réalités et les objectifs de chaque association et afin qu'elles contribuent l'une à l'autre.
2. Ces jumelages peuvent être modifiés en tout temps par le Conseil de coordination, généralement à la demande des associations.
3. Les jumelages se font entre associations de conseils régionaux différents.
4. Le congrès peut en tout temps modifier ou révoquer ces jumelages.
5. Les associations peuvent, à tout moment, révoquer ce jumelage s'il ne leur convient pas.

ANNEXE 3 : AVIS DE MOTION COMITÉ ANTIRACISTE

(Tel qu'adopté en proposition 6.2.2.)

QUE soit ajouté aux Statuts et règlements le « Chapitre 11 : Comité antiraciste » et que soient décalés les articles et les chapitres suivants en conséquence :

CHAPITRE 11 : COMITÉ ANTIRACISTE

ARTICLE 51 : COMPOSITION

Le Comité antiraciste est non-mixte. Il est composé d'étudiantes et d'étudiants racisé-e-s et élu-e-s par le Congrès ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs racisé-e-s.

ARTICLE 52 : ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être une étudiante racisée ou un étudiant racisé. Les personnes élues à cette instance ne peuvent être des employées rémunérées de l'ASSÉ. Ces mêmes personnes ne peuvent non plus bénéficier d'aucun salaire, bourse ou autre avantage financier que ce soit dû à leur statut d'élus.

ARTICLE 53 : BUTS ET FONCTION

Le Comité antiraciste a pour objectif de promouvoir la lutte pour la condition des personnes racisées, autochtones et immigrantes en éducation comme dans la société et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ. Il doit être en mesure de présenter un rapport au Congrès annuel sur la question antiraciste. Il peut aussi :

1. produire, en collaboration avec le Comité d'information et le Comité à la recherche et aux affaires académiques, du matériel traitant de leur champ d'intervention;
2. disposer d'une section antiraciste à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou toute autre publication officielle;
3. organiser, conjointement avec les comités de mobilisation régionaux et locaux, des actions anticolonialistes et antiracistes;
4. aider à la création d'espaces non-mixtes pour personnes racisées;
5. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, et d'appui;
6. nommer une personne responsable de la coordination du travail du Comité pour assurer un lien privilégié avec le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination et le Conseil exécutif.

ARTICLE 54 : CONVOCATION

Le Comité antiraciste se réunit au moins une fois, si possible, entre chaque Conseil de Coordination.

QUE l'on modifie la phrase suivante de l'Article 9 (Composition et définition) du Chapitre 3 (Congrès) et de l'Article 16 (Composition et définition) du Chapitre 4 (Congrès femmes), soit « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition. » afin qu'elle se lise comme suit : « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination, le Comité femmes et le Comité antiraciste possèdent également un droit de proposition. »

QUE l'on ajoute « Comité antiraciste » dans les énumérations des Comités et des Conseils élus par le Congrès, soit dans les articles suivants :

Chapitre 3 : Congrès, Article 9 : Composition et définition, points 2 et 3;

Chapitre 3 : Congrès, Article 11 : Pouvoirs; point 17;

Chapitre 4 : Congrès femmes, Article 16 : Composition et définition, point 2;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A1 : Application;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A4 : Mise en candidature; point A4.1;

Annexe D : Documents préparatoires aux instances; Article A15.